



CRITERES D'APPLICATION AUX APPELS D'OFFRES - Modèle agence

A chaque appel d'offres, le signataire sélectionne les critères qu'il souhaite mettre en œuvre*

Dans le cadre de l'appel d'offres (nom de l'entreprise/annonceur et du produit) _____
_____, lancé le (date de lancement) _____ l'agence (nom de l'agence)
_____ s'engage à respecter les critères sélectionnés ci-dessous.

1/ TRANSPARENCE

L'agence s'engage à créer les conditions de transparence nécessaires au bon déroulement de l'appel d'offres à chacune de ses étapes et à permettre une parfaite accessibilité à l'information nécessaire à l'équité entre compétiteurs.

Afin de donner une vue précise de son activité, l'agence informe l'entreprise/annonceur en toute transparence :

- de son actionnariat détaillé, de la structure de son groupe d'appartenance et de sa composition
- de la liste exhaustive des clients conflictuels gérés à l'intérieur du groupe/agence au regard des indications spécifiques fournies par l'entreprise/annonceur dans l'appel d'offres
- des liens capitalistiques/commerciaux avec des supports/régies et/ou des prestataires techniques
- de l'identification claire du responsable de l'appel d'offres, de la structure-type et des profils (voire, si c'est possible, des membres de l'équipe qui sera en charge du budget en cas de gain)
- Autres critères (à préciser) :

2/ RESPONSABILITÉ

L'agence s'engage dans l'appel d'offres de manière responsable en prenant en compte les implications en termes de mobilisation des équipes et de coûts générés par ce processus de part et d'autre. L'engagement est fait dans le respect des équilibres financiers des entreprises, au regard de l'importance de l'investissement qu'il représente.

- respect des modalités et conditions d'organisation de la compétition décrites dans le cahier des charges (délais, budget, périmètre de la demande...)
- respect du niveau de livrables demandés dans l'appel d'offres (ni en-deçà, ni au-delà, notamment concernant le matériel créatif).
- pas de présentation de projets identiques à ceux non retenus par une entreprise/annonceur concurrent(e)
- présentation de propositions avec une juste évaluation de leurs conditions de réalisation juridique et/ou technique
- présentation de budgets réalistes, clairs et explicites
- respect des conditions de confidentialité et de propriété des informations et documents communiqués par l'entreprise-annonceur dans le cadre de l'appel d'offres
- restitution des éléments fournis par l'entreprise/annonceur
- Autres critères (à préciser) :

3/ SINCÉRITÉ

L'agence s'engage dans l'appel d'offres de manière loyale, sincère et réelle.

- engagement réel et sincère dans la compétition
- participation à l'intégralité du processus de compétition ou obligation d'apporter par écrit une justification motivée en cas de désistement (sauf dans le cas où l'appel d'offres s'avèrerait ne pas respecter la présente Charte)
- élaboration d'une proposition sincère et budgétairement cohérente avec le budget annoncé.
- respect des circuits de décision présentés dans le cahier des charges
- Autres critères (à préciser) :